



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023 à 19h39 à la salle multifonctionnelle, située au 130, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents, les conseillers (ère) :

Mme Nancy St-Pierre	MAIRESSE
M. Jérémy Huckle	Siège #2
M. Charles Montamat	Siège #3
M. Francis Boucher	Siège #4
Mme Manon Guérette	Siège #5
M. Renaud Ouellet	Siège #6

Est absent :

M. Michel Bélanger	Siège #1
--------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Nancy St-Pierre.

La personne qui préside la séance, soit Mme Nancy St-Pierre, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit, Mme Nancy St-Pierre, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière assiste à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse Mme Nancy St-Pierre déclare la séance ouverte.

Cinq (5) personnes assistent à la séance.

16-12-2023

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Mme Nancy St-Pierre, mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS BOUCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que lu.

17-12-2023

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

QU'il soit, par la présente résolution, adopté par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les prévisions budgétaires pour l'année 2024 totalisant des revenus et dépenses équilibrés aux activités de fonctionnement de 932 498.35 \$.

PRÉSENTATION DES REVENUS

Tarifification des services	
Matières résiduelles	75 000 \$
Traitement des eaux usées	51 330 \$
Vidange des fosses septiques	8 600 \$
Dette caserne	23 400 \$
Inscription camp de jour	3 300 \$
Sous-total Tarifications	161 630 \$

Compensation tenant de lieu de taxes (Gouv. Qc)	
Terres publiques	5 204 \$
École primaire	4 397 \$
Sous-total Compensation	9 601 \$

Transferts	
Réseau routier	234 000 \$
Hygiène du milieu	23 556 \$
Loisirs et culture	4 500 \$
Éolien	5 000 \$
Péréquation - TVQ	20 810 \$
Sous-total Transferts	287 866 \$

Services rendus aux organismes ou autres	
Services rendus	18 800 \$
Imposition de droits	4 800 \$
Amendes, pénalités et intérêts	1 500 \$
Autres revenus (loyers)	7 000 \$
Sous-total Services rendus	32 100 \$

TOTAL DES REVENUS	491 197 \$
--------------------------	-------------------

Dépenses activités de fonctionnement	
Administration générale	270 205.34 \$
Sécurité publique	82 252.01 \$
Transport	310 485.00 \$
Hygiène du milieu	152 542.80 \$
Santé et bien-être	80.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	43 447.00 \$
Loisirs et culture	50 756.20 \$
Frais de financement	22 730.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	932 498.35 \$

ARTICLE 1 :

Le conseil adopte le budget « **revenus** » ci-dessus pour l'année financière 2023.

ARTICLE 2 :

Pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus, soit un montant de **441 301.35 \$**, la municipalité imposera une taxe de 1,05 \$ par tranche de 100 \$ du montant de la richesse foncière conformément à celle inscrite au rôle d'évaluation déposé en septembre 2023 (42 028 700 \$)

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi le 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le budget 2024.

18-12-2023

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT l'article 956 du code municipal;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisation 2024-2025-2026 »;

Il est proposé par M. Jérémy Huckle

ET résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 totalisant des dépenses de 510 000 \$.

Pour 2024	115 000 \$
Pour 2025	200 000 \$
Pour 2026	195 000 \$

Le tout tel qu'apparaissant au document intitulé « Programme des dépenses en immobilisation 2024-2025-2026 » déposé aux archives de la municipalité.

La réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention d'aides financières gouvernementales.

En résumé :

2024	40 000 \$ (citerne) – subvention 75 000 \$ (rang 5 Ouest) – subvention
------	---

2025	200 000 \$ (5 ^e rang Est) – subvention
------	---

2026	30 000 \$ (route de Picard) – subvention 125 000 \$ (pavage rue Principale Est) – subvention 40 000 \$ (trottoirs rue Principale Est) – subvention
------	--

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19-12-2023

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÉMY HUCKLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS
QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 56.**

Je, Nancy St-Pierre atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Cynthia Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière